Le magazine du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise pour le traitement et la valorisation des déchets en intercommunalité

Verdi INFOS

//www.smvo.fr

n°8
printemps
été 2012

SPÉCIAL

ÉLARGISSEMENT DES CONSIGNES DE TRI ...

Dossier

Les nouvelles consignes de tri nous simplifient la vie

pages 3 à 7

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise rassemble : Les Communautés de Communes du Pays Noyonnais, du Pays des Sources, de la Plaine d'Estrées, du Liancourtois Vallée Dorée, du Pays d'Oise et d'Halatte, de la Basse Automne, du Pays du Valois, des Trois Forêts, Coeur Sud-Oise, de l'Aire Cantilienne, de Pierre Sud-Oise, La Ruraloise, des Sablons, Agglomération de la Région de Compiègne, Communauté d'Agglomération Creilloise, les communes d'Orry-la-Ville, de Mortefontaine, de Plailly, de La Chapelle-en-Serval.

Sommaire

Dossier

"Spécial tri"
Elargissement des consignes de tri...

Pages 3 à 7

Actualité

La mise en service des cartes de déchetteries

Page 7

Territoire

Avec le SMVO trions, réduisons et valorisons nos déchets.

Page 8

[édito]

Depuis 1996, date de la création du SMVO, les déchets ne présentent plus le même enjeu pour les citoyens que nous sommes. A l'époque, nous pensions que les tonnes d'ordures ménagères à valoriser ne cesseraient d'augmenter, de même que la courbe démographique. Pourtant, on observe depuis plusieurs années une baisse du poids de nos poubelles d'ordures ménagères (-3,6% par an depuis 2006), mais par contre, une légère hausse du poids de notre poubelle de tri des emballages (+ 3,47 % de 2006 à 2010). Nous prenons donc bien conscience de l'intérêt du recyclage sur l'avenir de notre environnement. Le tri fait maintenant partie du quotidien de la plus grande partie des habitants de notre territoire.

En 2010, Eco-Emballages, l'éco organisme qui a mis en place la collecte sélective des emballages en partenariat avec les collectivités locales de notre pays, a retenu notre candidature pour participer à une expérimentation nationale. 5 millions d'habitants en France sont concernés. Cette opération va nous permettre enfin de mettre tous les emballages en plastique dans notre bac ou notre sac de tri jaune. Depuis, nous travaillons à cette mise en place. Et, pour répondre aux objectifs fixés par Eco Emballages et par le Grenelle de l'Environnement, nous avons décidé de moderniser notre centre de tri, qui est actuellement en travaux ; dès fin juillet, nous disposerons d'un centre de tri modernisé à la pointe de la technique, qui permettra entre autres de trier ces nouveaux emballages.Cette simplification du geste de tri va nous permettre de collecter encore davantage d'emballages, donc de toujours plus recycler, et de limiter la consommation de matières premières. Nous comptons sur la participation de tous les habitants pour atteindre cet objectif d'au moins +3kg d'emballages par habitant et par an. Aujourd'hui, nous collectons 22kg/hab/an d'emballages, nous espérons atteindre 25kg/hab/an d'ici fin 2013. Nous collectons aussi 25 kg/hab/an d'emballages en verre et 22 kg/hab/an de journaux-magazines pour lesquels, il faut également maintenir notre effort.

Dans cette nouvelle version de notre magazine VERDI INFOS, vous trouverez toutes les réponses à vos questions concernant le tri des emballages, du verre, du papier et même des déchets encombrants ou toxiques à porter en déchetterie, ainsi que tous les documents d'information élaborés par Eco-Emballages dédiés aux nouvelles consignes. Parallèlement, nos équipes de communicants d'ambassa- deurs du tri… seront présentes sur le terrain pour vous aider à appliquer ces nouvelles consignes.
Nous avons besoin de l'effort de tous pour améliorer encore le tri.

Le Président,
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise
Maire de Compiègne

SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DE L'OISE

Lettre d'information des habitants éditée par le **Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise** pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

SMVO - BP 30316 - 60203 Compiègne Cedex
Tél : 03 44 38 29 00 - Fax : 03 44 38 22 61
www.smvo.fr

Co-directeurs de la publication : **Philippe MARINI** et **Gérard DEGUISE**
Directeur de la rédaction : **Gilles CHOQUER**
Rédaction : **Catherine FOURNIER, Carole LAFAGE-POMMERET,**
Création graphique : **Carole LAFAGE-POMMERET**

Crédit photos © : Ademe - Eco-Emballages - Verre Avenir - SMVO - Fotolia - Eric Gauchet - David Grouard - Illustration : L&M.
ISSN 1626-8199 - 235 000 ex. imprimés sur un papier 100% recyclé.

Avec le concours de :

DOSSIER SPÉCIAL «TRI»

Pots de yaourts et barquettes
en plastique rejoignent la famille des emballages recyclables

A partir du 15 juin,
les consignes de tri se simplifient !

La famille des « plastiques » s'agrandit : le pot de yaourt, la barquette de fruits, le sac plastique, la barquette de beurre, de crème fraîche… pourront être déposés dans le bac de recyclage.

Retrouvez toutes les réponses à vos questions dans ce dossier spécial "tri" : pages 4 à 7.

UN DOUTE, UNE QUESTION ?
N° Vert 0 800 60 20 02
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Emballages plastiques : du nouveau dans le bac jaune !

“ Le territoire du SMVO a été choisi par Eco-Emballages afin de mener l’expérimentation nationale « 2012–2013 : trions plus d’emballages en plastique “.

Recycler plus d’emballages en plastique : aujourd’hui c’est possible…

Jusqu’à aujourd’hui, seuls les bouteilles et flacons en plastique se recyclaient(*). Des études menées en 2009 par Eco-Emballages et l’Ademe montrent qu’il existe à présent un intérêt à recycler d’autres emballages en plastique.

Une opération qui concerne 5 millions d'habitants en France jusqu’en 2013

En 2010, Eco-Emballages a lancé un appel à projets auprès des collectivités locales pour l’extension des consignes de tri aux emballages en plastique autres que bouteilles et flacons. Sur plus d’une centaine de dossiers, 54 collectivités ont été sélectionnées, dont le SMVO, pour tester la viabilité du recyclage à d’autres emballages en plastique.

Cette expérimentation se déroulera sur l’ensemble du territoire du SMVO, soit 290 communes représentant un total de 473 115 habitants.

et en pratique ?

Dès le 15 juin 2012, vous pourrez déposer dans votre sac de tri, comme auparavant, tous les emballages métalliques (aluminium et acier), les emballages en carton, et, c’est la nouveauté, tous vos emballages en plastique sans exception : bouteille, flacon, pot de yaourt, sac et film plastiques...

Dans le même temps, nous adaptons le centre de tri pour traiter l’ensemble de ces emballages en plastique.
Au terme de cette expérimentation, et selon les résultats, ce nouveau geste de tri pourra être étendu à l’ensemble du territoire français.

Rens.: www.smvo.fr

(*)Jusqu’alors, les autres emballages n’étaient pas pris en compte car les meilleures conditions économiques, techniques et environnementales n’étaient pas réunies pour en assurer le tri et le recyclage.

ACTUALITÉ

Des travaux de modernisation vont être réalisés en mai et juin prochains au centre de tri de Villers-Saint-Paul..

Ces travaux vont permettre :

> D’augmenter la capacité de traitement du centre de tri de 22 000 t/an à 30 000 t/an.
> D’améliorer les conditions de travail des trieurs (cabine de tri ergonomique),
> De simplifier les consignes de tri des emballages pour les habitants.
> De participer, en partenariat avec Eco-Emballages, à l’expérimentation portant sur l’extension des consignes de tri.
> De diminuer le coût du tri.

SPÉCIAL

ÉLARGISSEMENT DES CONSIGNES DE TRI ...

Jusqu'à aujourd'hui…

Seuls les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques ainsi que les cartons et briques alimentaires pouvaient bénéficier d'une seconde vie ...

Bouteilles et flacons en plastique

Cartons et briques alimentaires

Emballages métalliques

…dès le 15 juin 2012

Vous continuez à déposer dans votre bac de tri tous les emballages métalliques, les bouteilles et flacons en plastique, les emballages en carton et les briques alimentaires...

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE SANS EXCEPTION

UN DOUTE, UNE QUESTION ?
N° Vert 0 800 60 20 02
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

BON À SAVOIR

Alors que plus d'un million de tonnes d'emballages en plastique sont mises sur le marché chaque année en France, 230 000 tonnes seulement ont été recyclées en 2010. Si tous les déchets d'emballages plastiques étaient recyclés – non seulement les bouteilles et les flacons, mais aussi les pots de yaourts, les barquettes de fruits, les sachets de produits congelés, les films et sacs en plastique, etc. – leur taux de recyclage pourrait presque doubler pour atteindre 40 %.

Souces Eco-emballages

EN FRANCE

Plus de
3 millions de tonnes
d'emballages ont été recyclés en 2009.

40 millions de tonnes
d'emballages ont été recyclés depuis 1992.

Le bac de tri sélectif des emballages…

Je vois clair dans mes emballages !

Grâce aux nouvelles consignes, le tri devient plus simple, plus efficace : de bonnes raisons d'adopter de nouveaux réflexes.

Les flaconnages en plastique : les bouteilles transparentes (eau, jus de fruits,vinaigre, huile ménagère…), les cubitainers, les flacons (lait, lessive, adoucissant,shampoing, gel douche, produit vaisselle…) avec bouchon.

Les bricks alimentaires :
de lait, de jus de fruits…
Les cartons:
boîtes de riz, céréales...

Les emballages métalliques :
boîtes de conserves, canettes boissons, aérosols…

…dès le 15 juin 2012

Pas besoin de les laver, il suffit de bien les vider

Les interdits à déposer dans votre poubelle habituelle car ce ne sont pas des emballages :
- Jouets
- Vaisselle en plastique

UN DOUTE, UNE QUESTION ?
N° Vert 0 800 60 20 02
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

BON À SAVOIR

COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS
EN 2011 : 30 369 TONNES (+3,78%)

> 10 402 tonnes de bouteilles, de flacons en plastique d'acier et d'aluminium
> 9 257 tonnes de papiers /cartons
> 10 720 tonnes de bouteilles/bocaux en verre

Territoire du SMVO en 2011. Population : 473 115 habitants.

GESTE éco responsable

1 Trier préserve l'Environnement !

Chaque jour, grâce au tri et au recyclage des emballages ménagers, nous participons à la protection de l'environnement. De plus, en triant correctement, en quantité et en qualité, nous offrons une deuxième vie à nos emballages ménagers.

2 Nos déchets ont de l'avenir !

Depuis 1994, le taux d'emballages recyclés a quasiment triplé pour arriver à près de 63% en 2008. Aujourd'hui, nous sommes entourés de produits recyclés qui nous prouvent que le recyclage est bien une réalité.

3 Une deuxième vie grâce au tri !

Prenons l'acier :
50% de l'acier est produit à partir de ferrailles d'acier récupéré. Ainsi, pour 1 tonne d'acier fabriqué avec des déchets d'emballages, on économise entre autre 1,9 tonne de minerai de fer et 600 kg de charbon. Avec 850 boites de conserves on peut, par exemple, fabriquer un lave-linge.

Pour l'aluminium :
30% de l'aluminium produit vient déjà du recyclage. Il se recycle à 100% et indéfiniment, et cette fabrication secondaire nécessite beaucoup moins d'énergie que celle effectuée à partir de matière première vierge (95% en moins). Ainsi, en triant 250 canettes nous pouvons fabriquer un cadre de vélo.

Concernant les briques et les cartons :
Le recyclage des briques alimentaires et des cartons permet d'économiser du bois : deux tonnes pour une tonne de briques alimentaires ou de cartons triée. Par exemple, il faut six briques de soupe pour faire un rouleau de papier toilette.

Pour les bouteilles et flacons en plastique :
Issus de la transformation du pétrole, les bouteilles et flacons que nous recyclons aujourd'hui sont de deux types : les bouteilles transparentes ou PET et les opaques ou PEHD. Une tonne de ces bouteilles et flacons permet d'économiser près de 610 kg de pétrole brut et 300 kg de gaz naturel. Ainsi, nos bouteilles et flacons deviennent fibres textiles, tuyaux et mobiliers urbains ou encore sont recyclés directement en bouteilles et flacons plastiques.

Les papiers
Ses capacités en font un bio-matériau par excellence : il est recyclable jusqu'à 5 fois de suite en papier journal. La production de papier recyclé consomme 3 fois moins d'eau et d'énergie et dégage 30 % de CO^2 en moins que celle du papier vierge.

Enfin le verre :
Finissons par le verre. Chaque bouteille en verre fabriquée aujourd'hui contient plus de 50% de verre recyclé. Après collecte et traitement dans les verreries, le verre d'emballage redevient des bouteilles en verre, car le verre se recycle à 100% et à l'infini. Par ailleurs, avec le recyclage d'une tonne d'emballages en verre, on économise 660 kg de sable et 100 kg de calcaire.

**Source Eco-Emballages*

Le bac de tri sélectif des papiers…

Tous les papiers se recyclent !

Merci de retirer les films plastiques

Les interdits à déposer dans votre poubelle habituelle
- **Papiers salis ou gras**
- **Articles d'hygiène (couches, lingettes, ...)**

Les courriers, lettres et impressions : Tous sont recyclables, courriers d'information, publicitaires, de gestion, lettres, les photocopies et autres impressions, les dessins, les enveloppes, avec ou sans fenêtre.

Evitez de les déchirer en morceaux avant de les jeter. Bien au contraire, ils n'en seront que plus difficilement recyclables.

Les journaux :
Quotidiens nationaux, régionaux, sportifs, généralistes, économiques, journaux gratuits, journaux gratuits d'annonces.

Les magazines : Magazines d'information, de musique, culturels, de décoration, de loisirs, programme TV.

Les prospectus et publicités :
Tous sont concernés, quels que soient leur taille et leur format.

Les catalogues et annuaires :
Il s'agit aussi bien des catalogues de vente par correspondance que des annuaires téléphoniques.

BON À SAVOIR

Attention, certains documents sont à conserver impérativement du fait d'obligations légales (quittances de loyer, contrats, relevés de comptes, fiches de paie…).

Conteneur VERRE … point d'apport volontaire

Seul matériau d'emballage recyclable à 100% et à l'infini, le verre est a priori la solution la plus favorable pour l'environnement.

Le tri du verre est facile et les consignes sont claires : dans le conteneur "verre" on met uniquement les emballages en verre.

Ce qui peut se résumer en quatre mots : **bouteilles, flacons, bocaux, pots.**

Merci de retirer les bouchons et les couvercles

Les interdits à déposer dans votre poubelle habituelle ou à la déchetterie
- **Vaisselle**
- **Faïence**
- **Porcelaine**

Des efforts de tri à poursuivre

Pour le verre, les consignes de tri ne changent pas. Mais il ne faut pas relâcher ses efforts puisqu'on observe une baisse du tri sur notre territoire.
Ne jetez plus de verre dans vos poubelles à ordures ménagères, il existe des conteneurs dans toutes les communes du territoire pour collecter le verre trié.

BON À SAVOIR

QUE FAIRE DES COUVERCLES OU BOUCHONS ?

Généralement, ils sont en métal, vous pouvez donc les jeter dans le conteneur jaune des emballages ménagers.

Les déchetteries …un service de proximité

22 déchetteries réparties sur le territoire
Accès gratuit pour les particuliers (sauf amiante lié), demande de participation pour les professionnels.

• A déposer directement en bennes :
- Terre et gravats
- Ferrailles
- Déchets verts
- Bois
- Tout-venant incinérable
- Tout-venant enfouissable
- Cartons

• A remettre aux agents de déchetteries :
- Pneus de véhicules légers (maxi 2 sans jante)
- Piles et accumulateurs
- Batteries
- Néons et lampes à décharge
- Huiles alimentaires
- Peintures et pâteux, solvants, acides, bases, produits phytosanitaires, radiographies…
- Huiles moteurs usagées

• A déposer dans les contenants adaptés :
- Textile
- Verre
- D3E

• Se renseigner auprès de l'agent de déchetterie ou au N°Vert 0800 60 20 02
- Amiante lié**
- Seringues usagées**

** sous conditions

UN HORAIRE UNIQUE

Particuliers, accès gratuit (sauf amiante lié)
> Du mardi au samedi : **9h - 12h et 14h - 18h**
> Dimanche : **9h - 12h**
Fermeture les lundis et jours fériés

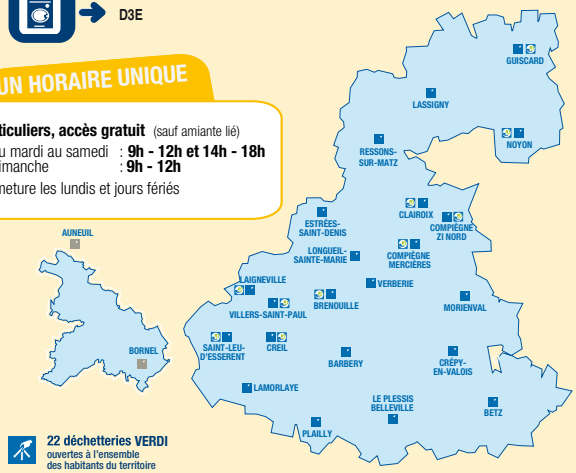

22 déchetteries VERDI ouvertes à l'ensemble des habitants du territoire

2 déchetteries intercommunales ouvertes aux habitants de la CC des Sablons

10 déchetteries équipées d'un espace recyclerie

Rens.: www.smvo.fr

ACTUALITÉ

ACCÈS DÉCHETTERIES — Verdi — PARTICULIERS

LA MISE EN SERVICE DES CARTES DE DÉCHETTERIES

Le SMVO met en place une gestion des entrées par lecteur de badge déclenchant l'ouverture de la barrière d'entrée. L'accès aux déchetteries reste gratuit pour les habitants du territoire mais nécessite de disposer d'une carte d'accès mise gratuitement à disposition après inscription et fourniture d'un justificatif de domicile.
Vous avez été nombreux à renvoyer votre formulaire de demande de carte.

LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF POUR LES PARTICULIERS EST REPORTÉE AU 2 OCTOBRE 2012.

VOUS N'AVEZ PAS ENCORE DEMANDÉ VOTRE CARTE ?
Il vous suffit de remplir le formulaire d'inscription complété par une copie de justificatif de domicile.
Vous trouverez le formulaire :

- **sur le site www.smvo.fr**
- **dans votre déchetterie**

Territoire

Avec le **SMVO, trions, réduisons** et **valorisons** nos **déchets**

Chiffres clés

92,7 % des déchets valorisés

75 % des ordures ménagères collectées transportées par le train

473 115 habitants

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) gère le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de son territoire : les papiers et emballages issus des collectes sélectives, les ordures ménagères résiduelles, les déchets verts, les objets encombrants et les déchets apportés dans les déchetteries par les ménages et les artisans.

Le programme VERDI : Valorisation et Recyclage des déchets en Intercommunalité

Chaque déchet pouvant être valorisé selon sa nature, les élus du SMVO ont choisi de constituer le programme VERDI, un dispositif complet qui offre à chaque type de déchet une solution de traitement et de valorisation adaptée :

- **un centre de tri pour la valorisation matière** : tri et recyclage des emballages et des papiers
- **un réseau de déchetteries** accueillant déchets encombrants, déchets verts et déchets ménagers spéciaux ou toxiques,
- **un réseau de plateformes de compostage** pour la valorisation organique, par compostage des déchets végétaux,
- **un centre de valorisation énergétique** pour les déchets non recyclables.
- **un réseau de quais de transferts** pour limiter la circulation des camions sur les routes.

Une stratégie de gestion durable des déchets, conforme aux orientations fixées par le Grenelle de l'Environnement et les Directives Européennes :

- Développer le tri et le recyclage.
- Adapter ses capacités de traitement aux quantités de déchets produits sur le territoire.
- Diversifier ses modes de valorisation, en fonction de la nature des déchets.
- Réduire au minimum le recours à l'enfouissement.
- Privilégier les solutions locales.
- Limiter la circulation des camions sur les routes.
- Contribuer à la prévention des déchets.
- Encourager et faciliter le réemploi.

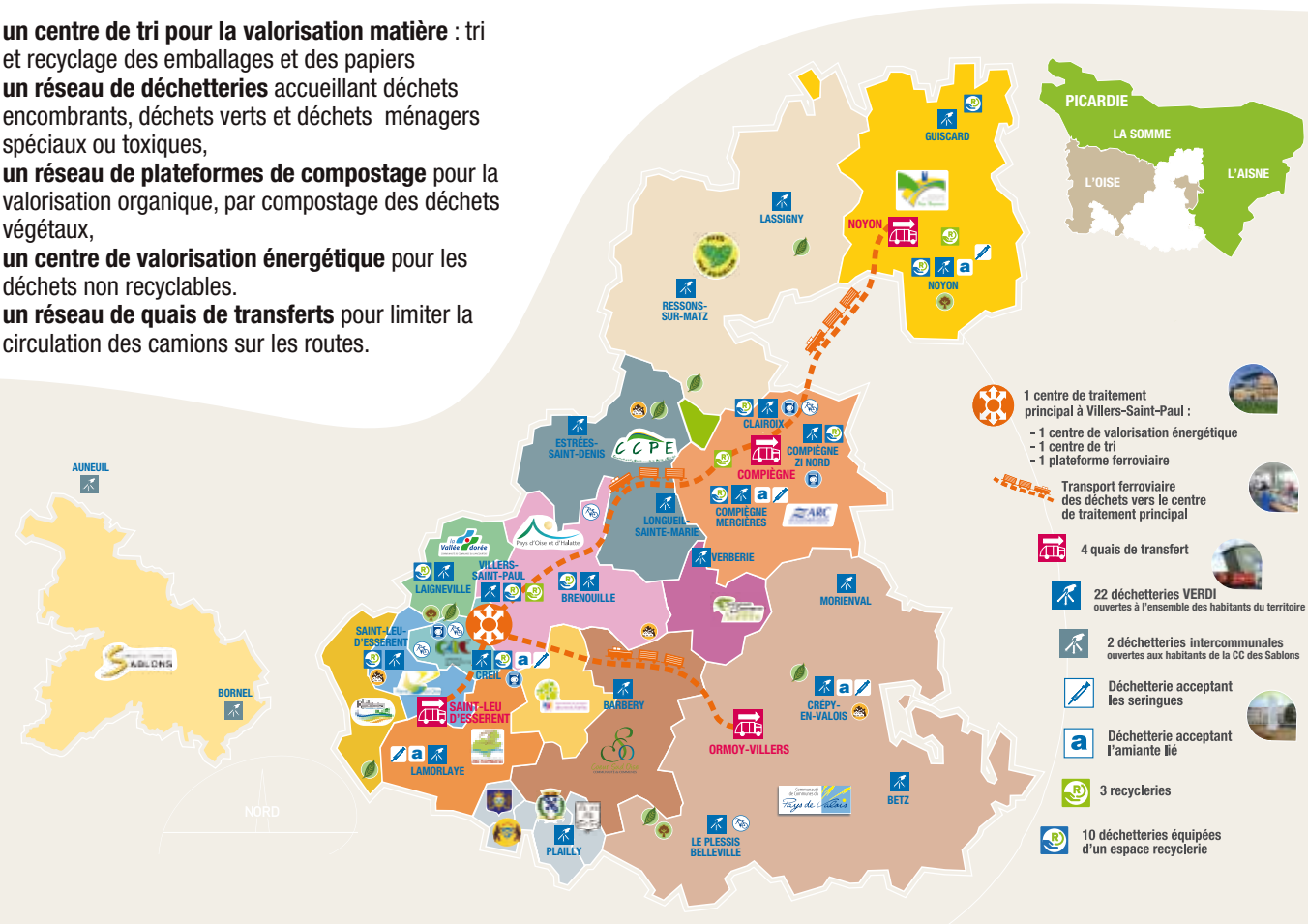

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise rassemble : Les Communautés de Communes du Pays Noyonnais, du Pays des Sources, de la Plaine d'Estrées, du Liancourtois Vallée Dorée, du Pays d'Oise et d'Halatte, de la Basse Automne, du Pays du Valois, des Trois Forêts, Coeur Sud-Oise, de l'Aire Cantilienne, de Pierre Sud-Oise, La Ruraloise, des Sablons, Agglomération de la Région de Compiègne, Communauté d'Agglomération Creilloise, les communes d'Orry-la-Ville, de Mortefontaine, de Plailly, de La Chapelle-en-Serval.